



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

**CAP LOCALES DU 9 JUILLET 2015
MUTATIONS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2015
COMPTE RENDU**

Les CAP locales 1, 2 et 3 se sont tenues à Quimper le 9 juillet 2015 sous la Présidence de Véronique PY. Elles devaient statuer sur les affectations locales des agents de catégories A, B et C au 1^{er} septembre 2015, suite aux travaux des CAP et des mouvements nationaux.

Conformément aux instructions nationales, les mouvements de mutations se déroulent en deux phases, l'une nationale où les agents peuvent changer de RAN et/ou de missions structures, et une phase locale où ils peuvent formuler des demandes pour évoluer au sein de leur RAN et de leur mission structure.

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire nous sommes revenus en séances sur le contexte général de ces mutations s'inscrivant dans un contexte de fortes tensions dans les services.

Dans ce contexte il va sans dire que l'attente des mouvements locaux et nationaux de mutations est d'autant plus longue et pénible et nous avons à nouveau exprimé notre revendication d'avancement du calendrier sur le sujet, pour permettre aux agents de préparer dans de meilleures conditions leur organisation personnelle en amont de la date d'effet leur installation au 1^{er} septembre 2015.

F.O. DGFIP29 a à nouveau dénoncé la tendance à l'augmentation des agents positionnés en ALD, et rappelé notre opposition à ces affectations précaires qui échappent au paritarisme. Rien que sur ces CAP locales, toutes catégories confondues, c'est près de 20 % du mouvement qui est impacté par des affectations en ALD.

Concernant la constitution des équipes de renfort, nous avons demandé des explications quant au calibrage du "vivier" effectué en décembre 2014.

La Direction a indiqué qu'elle avait à l'époque principalement ciblé les candidatures du Sud Finistère afin de combler le déficit de la future EDR sur ce secteur, cet apport local ayant été complété par la centrale en CAP nationale sans distinction de zonage départementale.

L'équipe de renfort unifiée qui relève d'une mission structure nationale, comporte désormais 72 agents toutes catégories confondues, un zonage nord/sud étant attribué à chaque agent par la CAP locale.

Nous sommes revenus en séance sur le dispositif consistant à identifier les agents dont l'emploi est supprimé. La Direction nous a indiqué qu'il ne lui était pas possible de procéder à cette identification dès janvier compte tenu des éventuelles évolutions des effectifs (mutations, retraites).

Concernant le mouvement de catégorie C, ce sont 4 agents ayant la plus faible ancienneté administrative au sein de leur service qui ont vu leur affectation transformée par la CAPL en « ALD/Mission structure/Commune.

Comme dénoncé dans notre déclaration liminaire, la Direction Générale après y avoir renoncé dans un premier temps, a donc remis au goût du jour un dispositif de double peine pour les agents dont les emplois sont supprimés !

FO DGFIP condamne l'instauration de mutations obligatoires en cas de suppressions d'emplois, dispositif « PERDANT » « PERDANT » pour les agents !

Lors de ces CAP locales, Véronique PY a évoqué sa demande d'un débat avec les organisations syndicales sur le sujet des règles de mutations en vue d'aménagements locaux éventuelles.

F.O. DGFIP29 lui a répondu que les contraintes engendrées par le système actuel, nous les dénonçons déjà dans les groupes de travail nationaux bien avant la mise en place du dispositif unifié des mutations, et que s'il avait été tenu compte de nos revendications, nous n'en serions peut être pas à ce niveau de rigidité qui pèse sur les agents et les structures.

Pour F.O. DGFIP29 ce genre de débat ne peut se tenir qu'à partir du moment où le postulat de départ pose le principe de la non remise en cause des garanties des agents, et qu'individuellement leurs intérêts soient préservés.

F.O. DGFIP29 s'est abstenu lors de son vote sur ces CAP locales de mutations.

Vos représentants dans ces CAP locales du 9 juillet 2015 : Denis CAMARET (SIP Brest Abers); Christine DERVOET (DDFIP Brest); Michelle GALLY(Brest Municipale); Erick GUERRY (Permanent); Murielle MORICCI (SIP Quimper Est); Dominique QUERE (Paierie départementale); Patrick VELIN (SIP Quimper Est).

F.O. DGFIP continue de revendiquer :

- 2 véritables mouvements de mutation par an pour permettre de réduire le délai d'attente des collègues qui souhaitent muter et de combler plus rapidement les emplois vacants dans les services
- une affectation la plus fine possible : Commune- mission et structure
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- le maintien au département de tous les promus de C en B
- la possibilité, pour tous, de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE LA SECTION FO DGFIP29 PREMIERE
ORGANISATION SYNDICALE DANS LE FINISTERE**

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

**LA SECTION F.O. DGFIP29 VOUS SOUHAITE
DE BONNES VACANCES ET VOUS DONNE
RENDEZ VOUS A LA RENTREE**

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Avant d'aborder les sujets en lien avec ces CAP locales qui aujourd'hui doivent statuer sur les affectations des personnels au 1er septembre 2015, nous reviendrons en préalable sur le contexte global actuel de la DGFIP.

Actuellement, le constat à la DGFIP est effrayant : les fermetures des trésoreries s'accroissent, les services sont exsangues en raison des suppressions d'emplois et dans le même temps les réformes de structures se succèdent, la charge de travail ne cesse de s'accroître, les files d'attente augmentent dans les centres des finances publiques vidés de leurs agents.

Force est de constater qu'à la DGFIP les conditions de travail se dégradent et le service rendu aux usagers également.

Pire, lorsque nous abordons le problème de la dégradation des conditions de travail les Directions ont pour consigne de répondre que c'est l'organisation du travail qui est mauvaise !!

De qui se moque-t-on ? Rendre responsable les agents d'une mauvaise gestion prévisionnelle des emplois c'est de la provocation !

Dans ce contexte que fait la Direction Générale pour pallier au manque d'effectifs dans les services ?

- Elle réduit la durée hebdomadaire d'ouverture au public,
- Elle fusionne les services (SIE/SIP) et crée de nouveaux services,
- Elle supprime les trésoreries C4, C3
- Elle transfère le recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes vers les SIP,
- Elle rapproche les pôles enregistrements vers les SPF etc..

Le rouleau compresseur est en marche et les Directions mènent leur projets en avançant masquées dans des conditions de dialogue social pour le moins peu transparente.

Pour en revenir à l'ordre du jour de ce 9 juillet 2015 et en lien avec le contexte que nous venons d'évoquer, **F.O.-DGFIP**, maintient que l'accroissement du nombre de demandes de mutation résulte pour partie, de la volonté des agents de quitter leur poste en raison de leur mal-être.

F.O. DGFIP29 souligne aussi la longue attente et l'incertitudes pour les collègues avant d'aborder cette phase locale, et nous renouvelons à nouveau l'une de nos revendications à savoir de permettre une anticipation de la publication des projets pour un règlement des mutations avant le 30 juin.

Même si nous regrettons que les documents de travail ne nous parviennent que tardivement en amont de cette CAPL, nous saluons ici le mérite des équipes RH qui dans un laps de temps très court doivent élaborer dans l'urgence ces mouvements de mutations.

Les craintes exprimées par **F.O. DGFIP** lors des cycles de discussions sur les règles de gestion sont malheureusement confirmées au travers des difficultés que rencontrent bon nombre d'agents pour obtenir une mutation.

Nous déplorons qu'en plus des suppressions d'emplois, le système mis en place, et notamment celui des RAN, réduit les perspectives de mutations au sein des départements et qu'une absence de lisibilité suscite même de l'auto censure chez les collègues.

Pour **F.O. DGFIP** il ne s'agit pas de donner les mains libres aux Directeurs locaux, mais de permettre dans le cadre de la mise en place de règles lisibles, de déverrouiller un système beaucoup trop centralisé et de redonner des compétences aux CAP locales.

F.O.-DGFIP dénonce la politique de l'administration qui pour se donner des marges de manœuvres dans ce système contraint, a multiplié le nombre de personnels ALD. En effet nous dénonçons ces affectations précaires qui pénalisent les agents dans leurs vies professionnelles et familiales.

Les seules bénéficiaires sont les Directions auxquelles ces agents sont soumis sans recours possibles et donc placés hors champs du paritarisme... S'agit-il des prémices de la mobilité prévue par la réforme territoriale ?

Aussi nous demandons que dans le cadre de ces CAP locales, toute lisibilité puisse être donnée aux représentants des personnels, dans le cadre de ces affectations en ALD.

A l'heure ou en cette première année de défiliarisaiton, au plus haut niveau de la Direction Générale on semble réfléchir à l'impasse dans laquelle le système fusionné risque de conduire la DGFIP, **FO DGFIP** continuera de défendre ses revendications et notamment le droit inaliénable à la mutation pour les agents.

Pour le reste **F.O. DGFIP** tient à souligner la constance de ses revendications en ce qui concerne les règles de gestion et notamment les mutations.

A ce titre, **F.O.-DGFIP** dénonce un système d'apports par départements puis par RAN inadapté à notre réseau et revendique des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible : Commune- mission et structure ;
- 2 véritables mouvements par an **F.O.-DGFIP** exige cette mise en œuvre de 2 réels mouvements de mutation par an (un en septembre et l'autre en mars) avec 2 dépôts de demande de mutation ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- le maintien au département de tous les promus de C en B ;
- la possibilité, pour tous, de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

F.O.-DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

Par ailleurs, **F.O. DGFIP** condamne l'instauration de mutations obligatoires en cas de suppressions d'emplois, disposition contraire à celle actée dans le système cible à savoir, aucune identification, locale ou nationale, en cas de suppressions d'emplois.

F.O.-DGFIP, avec la Fédération Générale des Fonctionnaires FO :

- Exige le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories, et à ce titre, exige le maintien des statuts particuliers.
- Condamne les fusions de corps imposées ces dernières années, fusions réalisées pour réduire les effectifs, supprimer certaines missions et engager une approche de métier de la fonction publique.
- Condamne toute mutualisation des services éloignant le service public du citoyen et accentuant la désertification des départements,
- Rejette toute hypothèse de fusion des services régionaux ministériels, l'interministérialité à marche forcée niant les spécificités des ministères, des missions et des agents,
- Rejette une gestion interministérielle des agents publics qu'elle soit nationale, régionale ou d'un autre niveau.

Pour **F.O. DGFIP29** à l'occasion de la fusion DGFIP, l'occasion aurait pu être saisie de donner aux agents de vraies règles de gestion fusionnées lisibles et bénéfiques socialement à tous.

Force est de constater qu'actuellement le système mis en place est loin de proposer le fameux gagnant-gagnant promis à l'époque !

F.O. DGFIP en cohérence avec ses revendications d'hier et d'aujourd'hui poursuivra son combat pour obtenir des règles de gestion porteuses de progrès social pour tous les agents de la DGFIP.